



Communiqué de presse

Le 2 avril 2024

**ANNONCE DE LA LEVÉE DE TOUTES LES CONDITIONS SUSPENSIVES DANS LES NÉGOCIATIONS EXCLUSIVES ENTRE LES ACTIONNAIRES MAJORITAIRES DU GROUPE PAROT ET NDK, LA MAISON MÈRE DU GROUPE TRESSOL-CHABRIER, EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE DE GROUPE PAROT**

Le 22 décembre dernier, Le Groupe Parot annonçait être entré en discussion exclusive en vue de l'acquisition par NDK, maison-mère du Groupe Tressol-Chabrier, d'une participation majoritaire dans le Groupe Parot.

Le Groupe annonce ce jour que toutes les conditions suspensives relatives à l'acquisition de Groupe Parot par NDK ont été levées avec succès. Cette étape marque une avancée significative dans le processus d'acquisition, démontrant l'engagement ferme des parties prenantes à conclure cette transaction de manière fructueuse.

La levée de toutes les conditions suspensives ouvre désormais la voie à la finalisation de la transaction, avec une échéance fixée au plus tard le 30 avril 2024 pour le transfert du bloc de contrôle. Le dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée obligatoire (l'«OPAS») par NDK sur le solde des actions Groupe Parot, en ce non comprises les actions auto-détenues par le Groupe Parot, au prix de 8,83€ par action devrait intervenir conformément au calendrier prévu, et ce, dans les délais annoncés.

À cette fin, les équipes du Groupe Parot et de NDK travaillent en étroite collaboration pour finaliser tous les aspects de cette acquisition, en respectant les réglementations en vigueur et les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

Le Groupe Parot et NDK demeurent engagés à maintenir une communication transparente et à informer le marché de toute évolution significative.

*Alexandre Parot a déclaré : "Nous sommes désormais tout proches de conclure cette opération dans les délais prévus. Je suis convaincu que ce rapprochement offrira au Groupe Parot et à ses filiales la continuité des ressources humaines, techniques et financières nécessaires à leur croissance. La combinaison des ressources et des compétences des deux groupes permettra de réaliser des synergies opérationnelles permettant d'aborder sereinement le contexte de transition vers l'électrification des véhicules et la transformation majeure que connaît notre secteur."*

**A propos de Groupe Parot**

Spécialiste de la mobilité automobile depuis 45 ans, le Groupe Parot est un acteur de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux, neufs (10 marques dont Ford, Mazda, Hanroad, Iveco, Man, Fiat Professional, Granalu, ZF, Kässbohrer, Oxygo) et d'occasion en France. Au 31 décembre 2023, le Groupe Parot abritait 30 sites répartis sur l'ensemble de la France animés par 720 collaborateurs pour un chiffre d'affaires consolidé de 385.5 M€

**Groupe Parot est une société cotée sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR0013204070.**

Plus d'informations sur : [www.groupe-parot.com](http://www.groupe-parot.com)

### **A propos de NDK Groupe Tressol Chabrier**

Depuis l'ouverture de son premier point de vente à Castelnaudary en 1983, le groupe Tressol Chabrier est un acteur majeur de l'automobile dans le Sud de la France. Présent dans 23 villes et 9 départements, distribuant 34 marques auto et moto à travers 72 points de vente, le groupe Tressol Chabrier propose à ses clients une offre complète de solutions de mobilités.

### **CONTACTS :**

#### **Groupe Parot**

Direction Communication

[communication@groupe-parot.com](mailto:communication@groupe-parot.com)

#### **Champeil**

**Axel Champeil / Laurence Costes-Rivolier**

Relation Investisseurs

05 56 79 62 32

[contact@champeil.com](mailto:contact@champeil.com)

#### *Avertissement :*

*Ne pas diffuser aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Australie, en Afrique du Sud ou en Italie.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'offre. La documentation d'offre sera soumise à l'examen de l'AMF et l'offre ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'AMF. Toute décision relative à l'offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre. Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Groupe Parot et NDK déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit. Le présent communiqué contient une information susceptible d'avoir constitué une information privilégiée au sens de l'article 7.1 du règlement Abus de marché 596/2014 du 16 avril 2014.*